

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS
46700 FLORESSAS - LOT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Novembre 2008 à 20H 30
Date de la convocation le 10 Novembre 2008

Compte rendu de la séance :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du compte rendu du dernier conseil municipal et signatures
- Achat terrain appartenant à Mr et Mme Prodhomme
- Choix entre une servitude ou la vente d'une partie de terrain à Mr Julien

Rouquié

- Décision concernant la demande d'échange de la parcelle sur la place de la Mairie contre une partie de chemin communal par Mr LAUR
- Carte communale - information
- Décision de construction d'un abris bus par la Commune
- Modification de la délibération de demande de subvention pour le logement

du 07 Mai 2008

- Position du Conseil concernant le maintien des accueils et sites physiques EDF-GDF dans notre département. du Lot
- Position du Conseil concernant l'avenir du service public postal
- Questions diverses

L'an deux mille huit et le dix neuf Novembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas FROMENT, Maire.

Présents: Tous sauf Mr DUTRANOIS Alain et Mme LIGER Marie-Claude
Madame Ginette EUDIER a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire en préambule à cette réunion, informe l'assemblée de son intention d'enregistrer au moyen d'un dispositif audio, les séances du Conseil Municipal, souhaitant ainsi participer à la plus grande transparence des décisions et d'une information la plus complète possible.

Il précise qu'en vertu des pouvoirs de police de l'assemblée qu'il tient des dispositions de l'article L. 2121-16 du code général des collectivités territoriales, il appartient au maire de prendre les mesures propres à assurer le déroulement normal des séances du conseil municipal. Le principe de publicité des séances posé par l'article L. 2121-18 du même code, qui a conduit le législateur à prévoir la retransmission des séances par les moyens de communication audiovisuelle, fonde le droit des conseillers

municipaux comme des membres de l'assistance à enregistrer les débats dès lors que les modalités de l'enregistrement ne sont pas de nature à troubler le bon ordre des travaux de l'assemblée communale.

Lecture du compte rendu du dernier conseil municipal et signatures

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, lecture est faite du compte rendu de la séance précédente puis tous les membres présents signent le compte rendu et les délibérations s'y rapportant.

Achat terrain appartenant à Mr et Mme Prodhomme

L'assemblée se propose au nom de la commune d'acheter le terrain cadastré C 182 appartenant à Madame PRODHOMME épouse COROMINA, et situé dans le bourg de Floressas derrière le bâtiment du Presbytère..

L'achat de ce terrain serait un atout pour l'élaboration du projet « cœur de village » et permettrait en outre de trouver une solution adéquate au fait que la fosse septique du bâtiment du presbytère pour lequel l'acte de vente a été signé avec Monsieur Julien ROUQUIE s'y trouve placée.

Ceci permettrait de maintenir la servitude, de fait, mais sur un espace public, ou éventuellement de rétrocéder une bande de terrain à déterminer à Monsieur Julien ROUQUIE, acheteur du Presbytère

Après en avoir délibéré,

Vu le plan cadastral concernant ce bien,

le Conseil Municipal de Floressas déclare à l'unanimité, donner son accord pour le projet d'achat de cette parcelle C 182 par la Commune, pour la somme de 2 000 €, prix non négociable fixé par le vendeur, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à cet achat et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Choix entre une servitude ou la vente d'une partie de terrain à Mr Julien Rouquié

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'hypothèse de l'acquisition par la Commune de la parcelle C 182 appartenant à Madame PRODHOMME épouse COROMINA, et sur laquelle l'assemblée s'est exprimée dans la précédente délibération de ce jour, deux propositions ont été envisagées d'une servitude ou d'un achat concernant l'emplacement de la fosse septique du presbytère.

Monsieur Julien ROUQUIE, informé qu'il bénéficie d'une servitude de fait, serait néanmoins disposé à acheter une bande de terrain de trois mètres de large le long des parcelles C 181 (propriété communale) et C 182, le long de la grange du presbytère, afin d'accéder à la fosse septique.

La proposition du prix de vente faite par la Commune serait de 1000 €

-Considérant que la rétrocession de ces parties de parcelles ne grève en rien l'utilisation des dites parcelles C 181 et C 182 pour la surface qui resterait alors propriété de la Commune dans un projet de cœur de village,

-Considérant que la somme proposée permettrait d'amortir une partie de l'investissement initial,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de cette Commune donne, à l'unanimité des membres présents, un accord de principe pour la vente à Monsieur Julien ROUQUIE, d'une bande de 3 mètre de largeur correspondant avec l'emplacement de la fosse septique, parties des parcelles C 181 et C 182 derrière le presbytère, sous la condition que l'achat de la parcelle C 182 ait pu être précédemment faite par la commune auprès de Madame PRODHOMME épouse COROMINA.

Décision concernant la demande d'échange de la parcelle sur la place de la Mairie contre une partie de chemin communal par Mr LAUR

Monsieur le maire expose au conseil que suite à la demande de rachat ou d'échange par la commune de la parcelle de terrain n° 176 Section C située sur la place du village et appartenant à Monsieur LAUR, celui-ci a exprimé le souhait de l'échanger contre une partie de chemin situé en bordure de sa propriété.

Après en avoir discuté et ne souhaitant pas prendre une décision trop hâtive, le conseil municipal a préféré reporter cette décision à une date ultérieure.

En effet Le conseil municipal n'est pas prêt à faire l'échange de la parcelle C176 d'une surface de 25 m2, située sur la place de l'église, et dont une partie est dans la piste de danse, contre la totalité du chemin menant de la propriété de M. LAUR au chemin départemental n° 58.

Carte communale - information

La présentation du plan de carte communale effectué par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture met en évidence la possibilité d'obtention de 40 permis de construire maximum.

Mr MOREL, interlocuteur de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (D.D.E.A.) de Cahors termine la présentation administrative du projet définitif qui devra ensuite être validé lors d'un prochain Conseil Municipal.

Décision de construction d'un abribus par la Commune

Suite au projet de construire un abribus dans le bourg de Floressas, Monsieur Le Maire expose à l'assemblée, après consultation des services concernés du Conseil Général du Lot chargés des transports scolaires, que 2 possibilités sont envisageables ;

- l'une serait de faire édifier cet abribus par le Conseil Général, selon le modèle généralement distribué en verre et aluminium, pour un coût de 6000 € et bénéficiant d'une subvention de 2000 €,
- l'autre serait de construire cet abribus avec une structure bois selon la proposition de Messieurs Dominique DONY et Noël ROUX, lesquels habilités à effectuer ce travail au vu de leur profession, facturent ces travaux selon un devis estimatif à une somme n'excédant pas 2000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de cette Commune s'est exprimé positivement à l'unanimité en faveur de cette dernière proposition

Modification de la délibération de demande de subvention pour le logement du 07 Mai 2008

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration du logement locatif de la Mairie, ainsi que la délibération de demande de subvention s'y rapportant ayant été prise le 07 Mai 2008.

Suite à la demande formulée par le Conseil Général, d'exprimer cette délibération toutes taxes comprises, il demande à l'assemblée de re-délibérer dans ce sens ;

Le coût de cette proposition est de 103 596.05 €. HT soit 109 293.84 € TTC .Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Lot, une subvention de 4 500 € et propose également de solliciter auprès de Madame le Préfet du Lot, une subvention de l'Etat de 1 300 €.

Le plan de financement se décomposera ainsi :

| | | |
|------------------------|---------|-------------------------|
| Subvention Etat | 1.20 % | 1 300.00 € |
| Subvention Région | 4.18 % | 4 570.00 € |
| Subvention Département | 4.11 % | 4 500.00 € |
| Emprunt | 45.75 % | 50 000.00 € TTC |
| Autofinancement | 44.76 % | 48 923.84 € TTC |
| Coût total | | 109 293.84 € TTC |

| | | |
|----------------|--------------|----|
| Coût du projet | 103 596.05 € | HT |
| TVA 5.5 % | 5 697.79 € | |

Position du Conseil concernant le maintien des accueils et sites physiques EDF-GDF dans notre département. du Lot

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les directions EDF-GDF envisagent un certain nombre de réformes conduisant à de nouvelles suppressions d'emplois et à des fermetures de sites.

A l'instar du Conseil Régional, Monsieur le Maire propose d'adopter la motion ci-dessous ;

Depuis maintenant quelques mois, le processus d'ouverture à la concurrence ainsi que la privatisation d'EDF et GDF conduisent à des décisions néfastes prises par les directions de ces deux entreprises.

En effet, d'importantes réorganisations des centres de distribution EDF-GDF ont et vont déstructurer le maillage territorial de l'entreprise, notre région Midi-Pyrénées n'échappe pas à cette logique destructrice du service public de l'énergie.

Les directions d'EDF-GDF envisagent un certain nombre de réformes conduisant à de nouvelles suppressions d'emplois et à des fermetures de sites après avoir ;

- procédé à des augmentations importantes des prestations (sans compter les augmentations des prix des tarifs régulés validés par les autorités de tutelle);
- décidé une réduction sévère des plages d'ouverture des accueils physiques, surtout en milieu rural pour les usagers,
- dégradé l'ensemble des services (délais de rendez-vous, délais d'interventions, dégradation du traitement des raccordements, branchements etc...),
- réduit les emplois, transféré les activités aux entreprises privées abandonnant clairement le cœur de métier,
- augmenté la périodicité d'entretien des ouvrages gaz et électricité, posant le problème de la sécurité des biens et des personnes notamment pour le gaz,
- déstructuré l'entreprise en cloisonnant les différents métiers

Constatant qu'aucune concertation préalable avec le Conseil Régional n'a eu lieu malgré la charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural, le Conseil Municipal rappelle son attachement aux services publics de proximité, pivots essentiels de l'aménagement de notre territoire et ;

- demande qu'il soit mis fin aux fermetures de sites EDF-GDF sur notre territoire
- Soutien toutes les actions allant dans ce sens

Demande la tenue d'une table ronde comprenant Elus, directions d'EDF-GDF et organisations syndicales de ces entreprises au niveau Départemental et Régional

Position du Conseil concernant l'avenir du service public postal

Depuis l'annonce faite par le Président du groupe de la Poste de proposer un changement de statut de La Poste maison mère et d'ouvrir son capital au privé l'inquiétude grandit chez les postiers, les usagers et les élus de voir celle-ci privatisée, privatisation qui à terme générera, la disparition de la présence postale.

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de tous aux services publics de proximité et à celui de La Poste en particulier, pivots essentiels de l'aménagement de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- s'oppose à l'ouverture du capital et à la privatisation de La Poste,
- se prononce pour un service public postal moderne et rénové qui réponde aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire,
- demande d'organisation d'un débat public national et d'un référendum sur le service public postal.

Questions diverses

- Madame Ginette EUDIER informe l'assemblée qu'il est question de supprimer **Les RASED**, chargés de la prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire. Pourtant cette prise en charge est plus que jamais une préoccupation majeure de toute la communauté éducative. Les RASED interviennent sur le temps scolaire auprès des élèves en difficulté, l'assemblée décide donc à ce sujet de prendre un motion de censure par délibération lors du prochain Conseil Municipal.
- Les pannes répétées de **la chaudière** de la salle des fêtes ce qui induit l'impossibilité de chauffer cette salle correctement et d'avoir de l'eau chaude pose un problème majeur suite à la venue de

plusieurs réparateurs n'ayant ni les uns ni les autres réglé le problème, La recherche d'une solution est en cours.

- Monsieur Noël ROUX demande qu'il soit mis un **panneau d'interdiction** de circulation pour les camions de plus de 5 tonnes sur la route passant au lieu dit Laniel, l'assemblée approuve cette proposition, des devis chiffrés seront demandés rapidement pour cette installation de voirie
- L'assemblée pense qu'il est nécessaire d'installer une **rampe pour handicapés** et de modifier les marches au niveau du portail afin de sécuriser l'accès du cimetière.
- La **décoration de Noël** sera améliorée cette année aussi Monsieur Claude PUIBASSET se charge d'acheter des guirlandes lumineuses

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,
le 05 Décembre 2008.

